

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 0
		Date : 15 / 10 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL		265

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL
 Description chimique : Alcool méthylique.
 Type de produit : Solution aqueuse.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. (Antigel. ...).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : F; R11
 T; R23/24/25-R39/23/24/25

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H301
 Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H311
 Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H331
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 - Danger - (CLP : STOT SE 1) - H370
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: T : Toxique
 F : Facilement inflammable

Phrase(s) R

: R11 : Facilement inflammable.
 R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R39/23/24/25 : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Phrase(s) S

: S7 : Conserver le récipient bien fermé.
 S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL

265

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

possible lui montrer l'étiquette).

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger

: SGH02 - SGH06 - SGH08

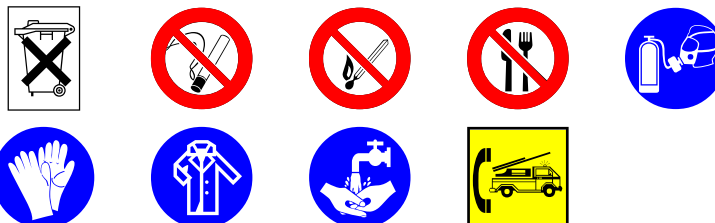
• Mention d'avertissement

: Danger

• Mention de danger

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H311 - Toxique par contact cutané.
H331 - Toxique par inhalation.
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes .

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



• Conseils de prudence

Généraux

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Intervention

: P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage

: P404 - Stocker dans un récipient fermé.
P405 - Garder sous clef.

Considérations relatives à l'élimination

: P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Méthanol	: 20 %	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	F; R11 T; R23/24/25-39/23/24/25 Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3 (Oral); H301 Acute Tox. 3 (Dermal); H311 Acute Tox. 3 (Inhalation); H331 STOT SE 1; H370
Eau déminéralisée	: 80 %	7732-18-5	231-791-2	---	---	Non classé. (DSD/DPD) Non défini. (GHS)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 0
		Date : 15 / 10 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL		265

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Mettre la victime en position demi-assise. Repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux. Etourdissements. Maux de tête. Perte de conscience. Vision brouillée. Rougeurs, douleur. Douleurs abdominales, nausées. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- A l'intention du médecin : Un traitement spécifique immédiat est nécessaire en cas d'intoxication. Les symptômes ne commencent souvent à se manifester qu'au bout de plusieurs heures.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Grosses quantités d'eau. Dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Un feu de méthanol peut ne pas être visible à l'œil nu. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Produits de combustion dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. (CO, ...).

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Facilement inflammable.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas fumer.
- Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 0
		Date : 15 / 10 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL		265

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. (Danger d'explosion possible.) Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Appareillage électrique utilisable en atmosphère explosive. Veiller à une bonne mise à la terre.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Stockage - à l'abri de : Sources de chaleur. Magnésium. Oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle : Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 260 (Peau.)
Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 200 (Peau.)

8.1. Paramètres de contrôle

Contrôle de l'exposition : Le méthanol peut ne pas être détecté à l'odeur avant la limite dangereuse d'exposition.

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Ventiler la zone. Equipement de protection respiratoire approprié.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL

265

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection des yeux : Lunettes.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures techniques de protection : Familiariser le personnel à l'usage correct des équipements de protection respiratoire.
- Hygiène industrielle : Une extraction locale et une ventilation générale sont toutes deux indispensables afin d'éviter l'accumulation de mélanges de vapeurs ou de poussières inflammables.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

- Etat physique à 20°C : Liquide volatil.
- Couleur : Clair(e). Incolore.

9.1.b. Odeur

- Odeur : Alcool.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

- pH : Non applicable.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

- Point de fusion [°C] : -98 (100% Méthanol)

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

- Point d'ébullition [°C] : 64 - 65 (100% Méthanol)

9.1.g. Point d'éclair

- Point d'éclair [°C] : 11 (100% Méthanol)

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

- Limites d'explosivité inférieures [%] : 5,5 (100% Méthanol)
- Limites d'explosivité supérieures [%] : 36,5 (100% Méthanol)

9.1.k. Pression de vapeur

- Pression de vapeur [20°C] : 127 mbar (100% Méthanol)

9.1.l. Densité de vapeur

- Densité de vapeur relative (air=1) : 1,1 (100% Méthanol)

9.1.m. Densité relative

- Densité relative, liquide (eau=1) : 0,8 (100% Méthanol)

ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL

265

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité : 0,790 - 0,794 kg/l (20°C) (100% Méthanol)

9.1.n. Solubilité

Solubilité : Solvants organiques. Alcool. Ether.

Solubilité dans l'eau : Complète.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Log P octanol / eau à 20°C : -0,7 (100% Méthanol)

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Temp. d'autoinflammation [°C] : 455 (100% Méthanol)

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut libérer des gaz inflammables.

Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Les mélanges aqueux contenant aussi peu que 21% (en vol.) de méthanol sont encore inflammables (point-éclair inférieur à 40°C).

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydant. Magnésium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables. (CO, ...).

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 6970 (100% Méthanol)

Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : 20000 (100% Méthanol)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 0
		Date : 15 / 10 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL		265

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 10000 (100% Méthanol)

Lidus LC50 (mg/l) : 1880 (100% Méthanol)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucun connu.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No. ONU : 1230

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR



ADR/RID : Groupe : II
Classe : 3

No. I.D. : 336

Désignation officielle de transport : MÉTHANOL

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Informations complémentaires : Aucun(e).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 0
		Date : 15 / 10 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
ANTIGEL LAVE-GLACES -20°C METHANOL		265

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Révision - Voir : *

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document